

Édition du 30 mai 2014

Volume 26- Numéro 3



Ville de Lac-Delage

www.lacdelage.qc.ca

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage



La Fête  nationale du Québec

LES 23 ET 24 JUIN 2014
À LAC-DELAGE!

À propos du développement immobilier à Lac-Delage • PAGES 3, 4 et 5

Chères Delageoises,
Chers Delageois,

Le printemps tardif a fini par s'installer à Lac-Delage. À ce propos, 3 sujets d'intérêt :

- Le petit pont situé à la décharge du lac qui a été emporté par l'eau sera reconstruit sous peu. À cette occasion, il sera élargi pour permettre le passage des poussettes à 3 roues.
- La municipalité a réinstallé les mesures d'apaisements de la vitesse de circulation. Vous trouvez peut-être que cela vous ralentit et bien, c'est fait pour ça 😊. D'ailleurs, je vous rappelle que 50 km/h est la vitesse maximal dans la municipalité. Il peut être courtois de ralentir lorsque l'on dépasse ou croise des piétons ou des vélos.
- Le printemps c'est aussi le temps des travaux. N'oubliez pas de faire une demande de permis si nécessaire. Il nous est impossible d'accorder une dérogation si la demande de permis n'a pas été faite dans les règles.

Au plaisir de vous rencontrer lors des activités de la Fête Nationale.

Cordialement,
Dominique Payette
Mairesse

Choisir la CCAP

parce que c'est fait pour vous!

À la CCAP, c'est le service avant tout! Quelle que soit votre réalité, nous offrons à nos membres un service personnalisé adapté à leur style de vie.



Martine Lachance
Ste-Brigitte-de-Laval

PROMOTION 3 SERVICES
à partir de **74,95 \$** /MOIS

418.849.7125 www.ccapcable.com
20 860 boul. Henri-Bourassa

À propos du développement immobilier à Lac-Delage

Nous avons décidé de prendre la plume et nous adresser directement à vous pour que chacune et chacun d'entre vous ait directement accès à des informations importantes concernant les projets immobiliers à Lac-Delage. Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, des inquiétudes à propos du développement immobilier à Lac-Delage se sont exprimées dans une pétition signée par une proportion significative de la population et lors de la dernière séance publique du conseil municipal.

Nous l'avons indiqué lors de la dernière assemblée, les membres du conseil de Lac-Delage ont été à l'écoute de ces inquiétudes dans la population. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour le développement des Cimes 2 et 3 et décidé d'organiser une rencontre d'information sur le développement de la ville. Plusieurs sujets seront à l'ordre du jour de cette rencontre, notamment :

- Les investissements à prévoir pour les travaux publics dans les prochaines années et la planification financière de la municipalité pour répondre à ce défi;
- Les règles de densification de la Communauté métropolitaine de Québec;
- L'avancée des travaux de la phase 1 du projet Les Cimes de Lac-Delage;
- Les contraintes que nous avons prévues avec le promoteur pour les phases 2 et 3 du projet *Les Cimes de Lac-Delage*;
- Et, enfin, d'autres projets en cours de développement.

La date et l'ordre du jour de cette rencontre vous seront confirmés sous peu.

D'ici la tenue de cette rencontre, nous souhaitons mettre au clair certains éléments de la discussion que nous entreprenons ensemble, à savoir : notre **préoccupation**, nos **contraintes** et notre **engagement**. Nous reviendrons sur ces éléments lors de la prochaine rencontre publique, mais nous pensons qu'il est important de vous en transmettre l'essentiel dès maintenant.

Notre préoccupation

La municipalité de Lac-Delage devra assurer d'importants investissements dans les prochaines années. Les montants à prévoir pour la réfection et la mise aux normes du réseau d'acqueduc et d'égouts s'élèvent à près de 3 millions de dollars d'ici 2016, et touchent plus des trois quarts des résidences de la municipalité. Avec un budget annuel de tout juste moins d'un million, nous ne sommes évidemment pas en mesure d'assurer ces investissements sans de nouvelles idées. Une des solutions pour assurer l'autonomie

de notre municipalité passe par l'arrivée de nouveaux résidents à l'aide du développement immobilier et c'est cette solution qui a été retenue il y a quelques années.

Ainsi, une planification du développement immobilier a été entreprise dès 2009 pour mener à l'adoption du nouveau *plan d'urbanisme* de la municipalité en 2011. Le rapport relatif à l'étude sur la capacité d'accueil et de développement a été présenté à la population en octobre 2010; à l'automne 2011, deux assemblées de consultation sur les règlements d'urbanisme furent tenues. De plus, ces projets de règlement ont été soumis pendant six semaines à l'évaluation de la population qui n'a pas demandé de modifications.

Ce plan d'urbanisme et ces règlements ont donc été adoptés. Ce sont eux qui sont en vigueur aujourd'hui et qui orientent toujours les projets immobiliers en cours.

Notre préoccupation est donc d'assurer l'autonomie et le développement de Lac-Delage, dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie qui caractérisent notre municipalité. C'est la conclusion à laquelle nous étions arrivés en adoptant le plan d'urbanisme de 2011 et c'est que nous entendons poursuivre comme objectif dans les mois et les années qui viennent.

Nos contraintes

Les projets de développement immobilier ne relèvent pas seulement de notre conseil municipal. Ils se doivent d'être conformes aux exigences de ministères québécois (comme celui de l'environnement par exemple), au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier et au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec, notamment la règle de la densification qui impose un nombre minimum de résidences par hectare sur notre territoire.

Nous sommes conscients que des retards et des annonces de changement dans la phase 1 du projet Les Cimes de Lac-Delage ont pu causer des inquiétudes dans la population delageoise. D'abord, nous vous confirmons que le projet de maisons en rangée de la phase 1 *Les Cimes de Lac-Delage* offert aux acheteurs est celui recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et adopté par le Conseil. L'autre modèle, qui figurait à l'entrée de la ville, mais qui ne correspondait pas au projet soumis, a été abandonné par le promoteur. Il ne reste plus au promoteur qu'à trouver des acheteurs, ce qui n'est pas facile dans le marché actuel.

D'ailleurs, pour empêcher que des travaux d'infrastructure soient effectués autant d'avance, nous avons décidé et convenu avec le promoteur des phases 2 et 3 que pas un trou ne sera creusé avant la vente formelle de 40% des unités d'habitation de la phase 2 et que la phase 3 ne serait pas amorcée avant que 50% des unités de la phase

2 soient vendues. En clair, les travaux ne débiteront pas avant qu'un nombre d'unités vendues soit suffisant pour justifier les tracas causés.

Ce genre de contrainte pour les constructeurs n'est pas possible *a posteriori*, donc pour la Phase 1 parce que la municipalité a signé un protocole en ce sens qui l'engage légalement. Il est bien important de comprendre qu'un débat sur ces aspects de la Phase 1 ne pourra pas mener à des changements du projet tel que mis de l'avant depuis 2012.

D'autres mesures ont été adoptées dans le cas du développement de cette première phase. Nous avons voté une mesure de subvention pour l'acquisition d'une maison neuve à Lac-Delage. Il s'agit d'une remise sur les droits de mutation — familièrement appelée la taxe de Bienvenue — d'un montant de 1 000\$. Évidemment, cette mesure seule n'est pas suffisante pour assurer la vente des maisons de la Phase 1, mais elle représente un «coup de pouce» de la municipalité aux futurs résidents de notre ville. Nous travaillons aussi sur d'autres initiatives en matière de promotion, de communication et de culture pour faire connaître le Lac-Delage et donner envie de s'y installer.

Notre engagement

Nous terminerons en vous assurant de notre engagement sincère et dévoué pour le développement harmonieux de Lac-Delage. Nous souhaitons que les débats se mènent dans un climat de confiance et de respect. Nous sommes convaincus que l'affrontement n'est pas un mode qui servirait l'intérêt de la ville et de sa population. Nous sommes élus au Conseil municipal de Lac-Delage pour veiller au développement dans le meilleur intérêt du plus grand nombre de résidents, protéger l'autonomie de la municipalité et sa perspective d'avenir.

La Mairesse et les membres du Conseil municipal

Madame Dominique Payette, mairesse

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1

Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2

Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3

Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4

Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

La Fête nationale du Québec

Lac-Delage célébrera, encore cette année, la Fête Nationale du Québec, journée des québécois et québécoises. Les activités se dérouleront les 23 et 24 juin au gazebo municipal, situé près de la patinoire. En cas de pluie, les activités seront déplacées. Surveillez le site Internet.

Lundi 23 juin 20h30 : Chansonnier Simon Morin et feu de joie
Service de bar sur place.

Mardi 24 juin 14h00 à 16h00 : Jeux gonflables et maquillage;
15h15 : Hommage au drapeau et discours patriotique;
16h00 à 17h00 : Spectacle de Pico Le Clown;
17h15 : Souper hot-dog
Gratuit pour les résidents (un bracelet sera nécessaire, surveillez les prochains communiqués)
5\$ pour les non-résidents

NOTE IMPORTANTE:

Le 24 juin il n'y aura pas de service de bar. Nous vous invitons à apporter vos boissons (jus, liqueurs, bières). Par mesure de sécurité, nous exigeons que vos boissons soient dans des cannettes ou des contenants de plastiques. Aucun contenant en verre ne sera toléré. De l'eau sera disponible en tout temps, et le café sera servi à la fin du souper

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux!

Bénévoles Fête Nationale

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la Fête Nationale afin de combler les besoins suivants :

23 juin : Décoration du site en après-midi et service de bar en soirée

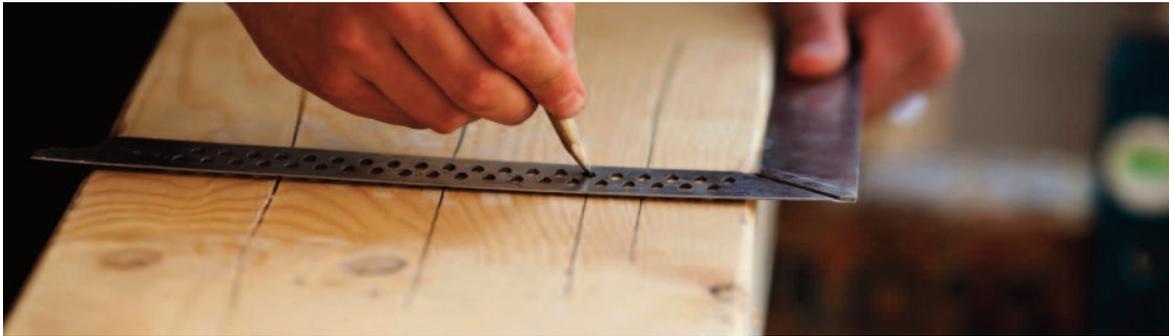
24 juin : Surveillance des jeux gonflables, souper hot-dog et nettoyage du site à la fin des activités

Si vous êtes intéressé à nous aider, veuillez communiquer avec M^{me} Nancy St-Hilaire au 418-848-2417 ou venez nous voir au bureau municipal!

Avez-vous besoin d'un permis?

Plusieurs travaux effectués sur votre propriété nécessitent au préalable l'obtention d'un permis ou certificat d'autorisation et des coûts y sont rattachés, notamment :

Type de travaux	Frais du permis
Abattage d'arbres	15 \$
Agrandissement et garage	100 \$
Bâtiment accessoire (remise, gazebo, pergola)	25 \$
Installation d'une piscine ou d'un spa	25 \$
Installation septique	10 \$
Rénovation, réparation et transformation	25 \$



Effectuer des travaux sans avoir le permis nécessaire entraîne des amendes importantes.

Vous pouvez trouver les formulaires de demande sur le site Internet de la ville ou en vous présentant au bureau municipal.



Stéphane Lochot
Courtier immobilier agréé
418 622.7537
www.stephanelochot-immobilier.com



cell: (418)956-2060
stephanelochot@royallepage.ca

ABATTAGE D'ARBRES

Toute personne qui désire couper un arbre sur sa propriété doit obligatoirement obtenir un certificat d'autorisation délivré par la Ville de Lac-Delage.

L'abattage d'un arbre ou d'un arbuste est prohibé, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1 : l'arbre ou l'arbuste est mort, dans un état de détérioration avancée, malade ou infesté par un insecte et la coupe est le seul moyen d'éviter l'infestation aux arbres voisins ;
- 2 : l'arbre ou l'arbuste menace d'entraîner des dommages aux infrastructures d'utilité publique, aux biens ou aux personnes ;
- 3 : l'abattage est nécessaire afin d'effectuer des travaux autorisés par la Ville dans le cadre de l'émission d'un permis ou d'un certificat et aucune solution alternative n'est possible ;
- 4 : l'arbre constitue une nuisance à la croissance des arbres voisins ; dans ce cas cependant, l'arbre à abattre doit faire partie d'une essence non commerciale ou doit être un sapin baumier (*abies balsamea*), un peuplier (*populus sp.*) ou une épinette (*picea sp.*) ;
- 5 : l'arbre ou l'arbuste fait partie de l'aire à déboiser. L'aire à déboiser comprend l'espace nécessaire pour l'implantation des constructions autorisées et dans une bande de 5 mètres autour d'une construction principale ou dans une bande de 2 mètres autour d'une construction accessoire (la bande est calculée horizontalement à partir des murs de la construction).

Selon le nombre d'arbre déjà présent sur le terrain, la ville peut exiger au propriétaire qu'il remplace l'arbre abattu.

L'abattage d'arbre fait en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme est sanctionné par une amende d'un montant minimal de 500 \$ auquel s'ajoute un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ pour chaque arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;



Toute demande d'abattage d'arbres reçue au bureau municipal entre le lundi et le jeudi 16h30 sera traité par l'inspecteur le lundi de la semaine suivante.

Règlement sur les brûlages

Savez-vous qu'un règlement existe concernant les feux sur le territoire de Lac-Delage?

Il est défendu :

- D'allumer tout genre de feu dans les chemins et rues de la municipalité, dans le voisinage des maisons et bâtisses, en forêt ou à proximité de celle-ci;
- De faire un feu à ciel ouvert lorsque l'indice d'inflammabilité est extrême

Seuls sont permis les feux à ciel ouvert suivants et aux conditions suivantes :

- Les feux dans des appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, les foyers extérieurs avec pare-étincelles, les barbecues et autres installations;
- Les feux dans des contenant en métal tels que barils ou autres avec couvert pare-étincelles;
- Les feux dans un endroit préalablement nettoyé et surveillé en permanence et avec obtention d'un permis, en vue de détruite toute matière ligneuse, abattue, coupée lors;
- De l'élagage ou le nettoyage forestier;
- D'un déboisement effectué pour le passage d'une route ou d'une rue;
- De la construction d'un bâtiment (en excluant les matériaux de construction)

Vous pouvez consulter le règlement complet au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.



Avis important

Test sur le réseau d'aqueduc

Le **2 juin**, en avant-midi, nous effectuerons des tests sur le réseau d'aqueduc pour le secteur « basse-ville ».

Nous vous suggérons de ne pas faire la lessive au cours de cette période puisque l'eau pourrait être colorée et pourrait tacher vos vêtements.

Une stagiaire-agente d'information dans nos bureaux!

Lac-Delage accueille désormais une stagiaire-agente d'information pour la période estivale. M^{me} Dominique Brunet-Vaudrin est étudiante à la maîtrise en communication publique à l'Université Laval. Elle aura comme mandat de revoir l'ensemble de nos communications (journal, communiqués, site Internet, etc.).

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous!

Site de collecte de branches et troncs d'arbres pour la production de paillis forestier

Lac-Delage transformera désormais vos branches mortes et autres débris ligneux en paillis.

Que ce soit à la suite d'un élagage ou d'un entretien annuel effectué par le propriétaire, il sera maintenant possible d'aller porter les branches et troncs d'arbres au site de collecte de débris ligneux situé près de l'entrée des bassins d'épuration. Ces débris ligneux seront déchiquetés pour la production de paillis forestier. Par la suite, ce paillis sera mis gratuitement à la disposition des Delageois suivant une politique qui demeure à développer. Il est à noter que le diamètre maximum des branches et troncs recyclables est fixé à 14 cm.

Pour profiter de ce service, vous devez communiquer avec la réception du bureau municipal au 418-848-2417. Les citoyens devront livrer eux-mêmes les résidus de coupe. La Ville ne procédera à aucune cueillette.

Paniers de basketball dans les rues

Les structures sur lesquelles sont installées les paniers de basketball et qui sont placées en bordures des rues peuvent nuire à la circulation des véhicules. Tous paniers situés au dessus de la voie publique constituent des obstacles qui entravent la circulation, notamment des camions à ordures et de livraison.

Nous rappelons donc qu'il est interdit, selon le code de la sécurité routière, de placer un obstacle sur ou au-dessus de la chaussée, l'accotement ou l'abord d'un chemin public de manière à entraver la circulation.

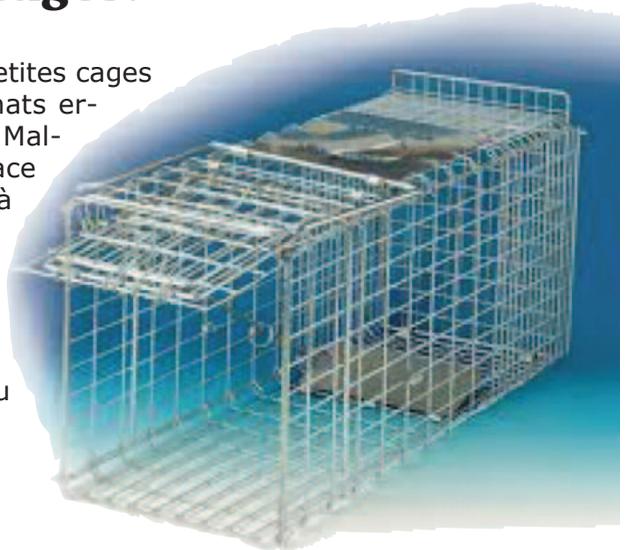
Nous vous remercions de votre collaboration!

Où sont nos cages?

La ville de Lac-Delage a fait le prêt de petites cages à des résidents afin de capturer des chats errants ou autres bestioles indésirables! Malheureusement, nous avons perdu la trace de ces cages. Afin de pouvoir continuer à offrir le service à nos citoyens, nous lançons donc un appel à tous afin de les récupérer.

Vous êtes en possession d'une de nos cages? Communiquez avec nous au 418-848-2417 et nous irons la chercher.

Merci de votre collaboration!



MON ENTREPRISE COOPÉRATIVE

J'en profite



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Fermeture du bureau municipal

Veillez prendre note qu'exceptionnellement le bureau municipal sera fermé les 9, 10 et 11 juin 2014 inclusivement. Pour toute urgence concernant les travaux publics, veuillez communiquer avec M. Sydney Lavoie au (418) 264-0592. Pour toute autre urgence, veuillez nous laisser un message ou nous transmettre un courriel et nous en prendrons connaissance dans les 24 heures.

Petite annonce

Condo à louer en floride à Waterside village hypolixo.
2 chambre a coucher et 2 salles de bain. Disponible à partir de juillet, jusqu'au mois de février. C'est à 5 min de la plage. Site francophone.

Contactez-moi au (418) 848-1846. Catherine

Emploi estival

La ville de Lac-Delage embauchera un étudiant-e pour combler un poste estival aux travaux publics. Les tâches à effectuer seront les suivantes : tonte de gazon, peinture, désherbage, entretien paysager et entretien général.

L'emploi s'échelonnnera sur une période d'environ 8 semaines, environ 32 heures par semaine. La rémunération payée sera de 10,85 \$ par heure travaillée.

Pour postuler, vous devez être âgé d'au moins 16 ans, être étudiant-e et résider sur le territoire de Lac-Delage. Les candidatures doivent être déposées au bureau municipal ou par courriel (ville@lacdelaqe.qc.ca) au **plus tard le 16 juin à 17h00**. Vous pouvez utiliser la chute à courrier, sise à l'entrée extérieure du bureau.

La sélection sera faite par tirage au sort.

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER
418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

Évènements sportifs de l'été!

Triathlon de Lac-Delage 10,11 et 12 juillet 2014

À sa deuxième année sur le circuit des triathlons au Québec, le Triathlon de Lac-Delage est fier d'accueillir une étape de la Série nationale junior en plus de plusieurs étapes de la Coupe du Québec.

L'organisation de l'événement est assurée par le Club de Triathlon Rouge et Or de l'Université Laval, qui n'en est pas à ses premiers événements d'envergure (Triathlon de Québec, Triathlon Corporatif, TriCampus, etc.). Les profits générés serviront à la mise en place de nouveaux programmes et projets visant le développement du triathlon dans la région de Québec et les environs.

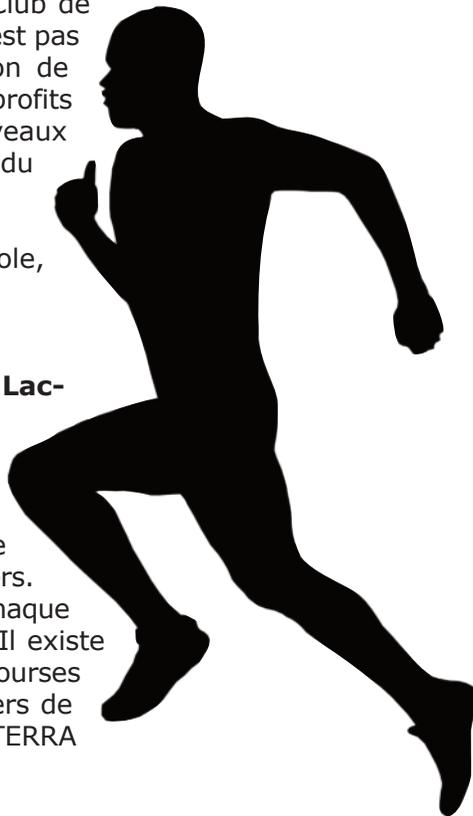
Pour plus de renseignements ou pour être bénévole, vous pouvez consulter le site internet : www.triathlonlacdelage.com

XTERRA QUÉBEC - Pour la première fois à Lac-Delage 28-29-30 ET 31 août 2014

XTERRA est le premier événement multisports hors route au monde et combine un enchaînement de natation, de vélo de montagne et de course en sentiers. XTERRA a vu le jour en 1996 à Hawaï, qui accueille chaque année le Championnat du monde de la discipline. Il existe aujourd'hui un circuit international de plus de 300 courses dans une quinzaine de pays. Nous sommes très fiers de vous présenter la première édition du Festival XTERRA Québec, un nouveau venu dans la famille.

Pour plus de renseignements ou pour être bénévole, vous pouvez consulter le site internet : www.xterraquebec.ca

Des informations supplémentaires vous seront communiquées dans les jours précédents chacun des évènements au sujet de la circulation.



Le programme Info-Stop à Lac-Delage!

La ville de Lac-Delage choisit de s'impliquer avec la Sûreté du Québec afin de promouvoir le programme Info-Stop auprès des personnes vulnérables.

En quoi consiste le programme Info-Stop?

L'objectif du programme est, pour les services d'urgences (policier, pompiers, ambulanciers, premiers répondants) qui trouvent une personne inconsciente dans sa résidence, d'obtenir rapidement des informations importantes sur son état de santé général et pour rejoindre les proches.

Qu'est-ce qu'une personne vulnérable?

Le programme Info-Stop, qui a vu le jour au Québec il y a plus de 20 ans déjà, a d'abord été conçu pour les personnes âgées. Nous croyons également qu'une personne vivant seule peut être considérée comme vulnérable surtout si cette dernière a des antécédents médicaux dont les services d'urgence devraient tenir compte lors de leurs interventions.

Comment ça fonctionne?

Le kit d'Info-Stop comprend un panneau magnétique de couleur rouge en forme de stop et une petite bouteille de plastique renfermant une fiche signalétique de la personne. Le panneau magnétique est placé sur la porte du réfrigérateur et comporte les numéros d'urgence importants.

Pour les premiers répondants, la présence du panneau magnétique indique la présence de la petite bouteille de plastique contenant la fiche signalétique de la personne dans le réfrigérateur.

La petite bouteille ressemble à celle utilisée par les pharmaciens pour y mettre des médicaments et est placée dans le réfrigérateur. Sur la fiche signalétique, la personne inscrit les renseignements suivants : nom, numéro d'assurance maladie, groupe sanguin, allergies et maladies connues, traitements particuliers, personne à rejoindre en cas d'urgence, nom du médecin de famille, médication prescrite et posologie.



Vous désirez des vacances parfaites cet été ? Prenez votre santé en main dès maintenant !

chiropratique Stoneham
CLINIQUE CHIROPRACTIQUE FAMILIALE

418 912-8542
www.chirostoneham.com
85, chemin de l'Église
Voisin du IGA

NOUVEAU!
RADIOLOGIE NUMÉRIQUE
DISPONIBLE SUR PLACE

Dre Myriam Vézina
Chiropraticienne D.C.

Douleurs de grossesse | Otitis | Coliques | Maux de tête
Maux de dos | Examen des nouveau-nés

Comment y adhérer?

Si ce programme vous intéresse, vous devez communiquer avec nous au 418-848-2417. Nous ferons une rencontre d'information afin de répondre à toutes vos interrogations concernant ce programme.

Campagne d'échantillonnage d'eau des puits privés

L'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale) procédera, au cours de l'été 2014, à une campagne d'échantillonnage et d'analyse de l'eau des puits des résidences non raccordées au réseau d'aqueduc sur son territoire.

Cette initiative, entreprise en collaboration avec les municipalités, vise à vous offrir un service d'analyse et de suivi à prix modique afin de prévenir d'éventuels problèmes de santé qui pourraient être causés par une eau potable de mauvaise qualité. Elle permet également d'obtenir des données sur l'état actuel de la qualité des eaux souterraines de la région et de dresser un portrait général de la situation.

Si vous êtes intéressés par ce service offert, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'OBV de la Capitale au 418-780-7242 ou via info@obvcapitale.org, à partir du 12 mai 2014.

Lors de la campagne d'échantillonnage qui s'effectuera au cours de l'été 2014, le coût de l'analyse sera de 45 \$ pour une analyse bactériologique et 150 \$ pour une analyse complète. Cette offre comprend le prélèvement sur place d'un échantillon d'eau au robinet par le personnel de l'OBV de la Capitale, l'analyse par un laboratoire accrédité ainsi que les frais de manutention et d'expédition. Vous recevrez ensuite vos résultats par courrier avec les recommandations nécessaires.

L'OBV de la Capitale rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire de puits privés de faire analyser l'eau qu'il consomme. D'ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) recommande l'analyse de l'eau de puits privés au moins deux fois par année. De plus, la municipalité ne peut être tenue responsable de problématiques qui pourraient survenir suite à l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité provenant d'une installation privée.

Organisme des bassins versants de la Capitale
870 avenue De Salaberry, bureau 303
Québec, (Québec)
G1R 2T9
(418) 780-7242
info@obvcapitale.org





Transport collectif
de La Jacques-Cartier

Augmentation du coût du laissez-passer mensuel

C'est à partir du 1^{er} juillet prochain que le coût du laissez-passer mensuel du Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) augmentera légèrement.

Le coût d'un passage simple demeure à 4 \$. Le laissez-passer mensuel général passera toutefois à 81 \$ alors que les laissez-passer mensuels étudiants et aînés s'élèveront

désormais à 58,50 \$. Cette hausse de 2,5 % permet non seulement au TCJC de s'arrimer au tarif en vigueur des services de transports collectifs voisins, mais aussi de suivre l'augmentation des coûts et de soutenir le développement de son service.

Pour plus d'informations, consultez le www.tcjacques-cartier.com ou contactez-nous au 418 844-2160. Pour suivre et tout savoir, retrouvez le TCJC sur Facebook et Twitter !



Pierre Picard
président

Cellulaire
(418) 520-1010
Résidence
(418) 848-6615
Télécopieur
(418) 848-5555

**Vente et pose de céramique,
granite, marbre et ardoise**

«27 ans d'expérience»

106, rue du Refuge
Lac-Delage G3C 5C9

Utilisation de l'eau potable



En vue d'encourager l'utilisation rationnelle de l'eau provenant de l'aqueduc municipal, la municipalité a adopté un règlement (H-2013-05) concernant l'eau potable. En voici un résumé :

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Communiqués par courriel

Savez-vous que vous pouvez recevoir les communiqués par courriel afin d'être informé plus rapidement? Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire sur notre liste de distribution via notre site Internet; www.lacdelage.qc.ca dans l'onglet *Liste de diffusion* (en bas à gauche).

Inscrivez-vous afin de ne rien manquer!



Tel.: 418 912-8634

SUR RENDEZ-VOUS OU EN LIBRE SERVICE
7 JOURS / 7

Lavage intérieur et extérieur
Shampooing intérieur complet
Shampooing des tapis - Cirage - Séchage

Guillaume Rochette
laveautostoneham@gmail.com

2694, Blvd Talbot, local 106
Stoneham
Québec G3C 1J1



la collecte

Organisée par le Regroupement des bénévoles de Stoneham

En collaboration avec le Service de sécurité incendie de Stoneham-et-Tewkesbury, la Sûreté du Québec, MRC Jacques-Cartier et la Municipalité des canton unis de Stoneham-et-Tewkesbury.



À la mémoire de Monsieur Jacques Nolin

Mardi 10 juin
13h30 à 20h

Salle communautaire - 325, ch. du Hibou

Stoneham et Tewkesbury
et Lac-Delage

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



HÉMA-QUÉBEC

HEURES DE BUREAU

Lundi au jeudi 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, (418) 848-2417 ou communiquer par courriel :

ville@lacdelage.qc.ca

MUNICIPALITÉ

Bureau municipal (418) 848-2417
Guylaine Thibault, d.g.
dg@lacdelage.qc.ca

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
(418) 455-1416
(418) 264-0592 (418) 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) (418) 841-3911

Bureau de poste (418) 848-3380

CLSC La Source (418) 849-2572

Hydro-Québec 1-800-790-2424

INFO-SANTÉ 811

CONSEIL DE VILLE

Dominique Payette

Mairesse

Administration, Ressources humaines,
Communications et culture
mairie@lacdelage.qc.ca

Guy Rochette (418) 948-3432

Conseiller, siège no 1

Travaux publics et maire suppléant

Alexandre Morin

Conseiller, siège no 2

Environnement

Marc Boiteau (418) 848-3456

Conseiller, siège no 3

Urbanisme

Brian Ross (418) 907-9731

Conseiller, siège no 4

Sécurité publique, Communication et
culture

Bruce Wallace (418) 848-1541

Conseiller, siège no 5

Environnement

Mélanie-Anne Bousquet

(418) 848-1717

Conseillère, siège no 6

Sports et loisirs

GARDIENS ET GARDIENNES

Florence Mercier (418) 912-8321

Maude Tessa (418) 907-1733
Provencher

Étienne Desgagnés (418) 948-5478

Frédérique Paradis (418) 848-1846



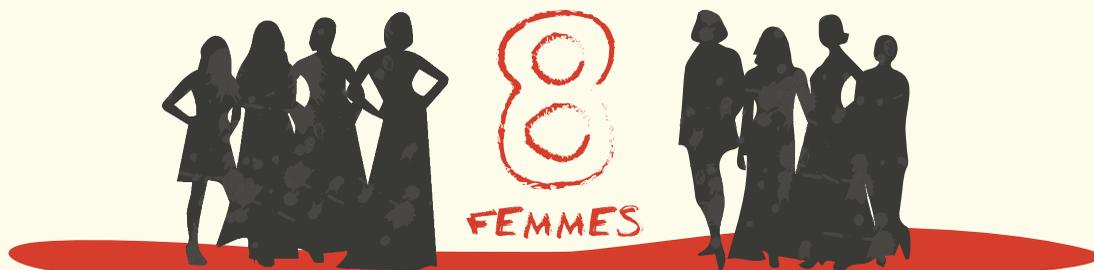
Carrossier ProColor
Service expert à toute épreuve

Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com

T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0

Garage Reconstruc
Clé Ver

LE THÉÂTRE DU MANOIR DU LAC DELAGE
PRÉSENTE UNE COMÉDIE POLICIÈRE MUSICALE



en collaboration avec la troupe 

En formule souper-théâtre



ENTRÉE

Déclinaison chaude du
potager de *Gaby*

Jeunes pousses et mesclun,
bocconcini et légumes marinés,
vinaigrette champêtre de *Pierrette*

Mousseline de foie blond de volaille,
poires confites de *Mamy*

PLAT PRINCIPAL

Suprême de volaille à l'étouffé de poireaux,
velouté de tomates à la crème sûre d'*Augustine*

Pavé de truite saumonée au sucre brun,
crème à la canneberge séchée
et gingembre de *Louise*

Filet de porc mariné aux herbes, oignons doux
caramélisés, infusion à la sauge de *Suzon*

Pâtes selon l'inspiration
de *Madame Chanel*

DESSERT

Dessert sucré-salé de *Catherine*

Café, thé ou infusion
des *8 femmes*

BILLETS

21^{75\$*}

* plus taxes

SOUPER-THÉÂTRE

48^{75\$*}

* plus service & taxes

HEURE

20h

DATES - ÉTÉ 2014

29·30·31 MAI

5·6·7 & 12·13·14 JUIN